



DÉCLARATION DE PERTE OU DE VOL

Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____

Adresse (rue et N°): _____ N° postal: _____ Localité: _____

Commune ou pays d'origine: _____

informe l'office cantonal des véhicules (OCV) de la perte/du vol des pièces - établies à son nom - suivantes:

permis de conduire (bleu) permis de conduire pour cyclomoteurs (jaune)

permis de conduire au format carte de crédit (rose)

permis d'élève-conducteur de la catégorie _____

permis de circulation plaque(s) GE _____ véhicule (marque et type): _____

plaque moto/cyclomoteur GE _____

plaque auto/camion/car/remorque etc. GE _____ AVANT ARRIÈRE

Il / elle s'engage à les restituer à l'OCV au cas où elles seraient retrouvées (art. 143/150 OAC) et demande le remplacement de ces pièces.

DATE: _____ SIGNATURE DU DÉTENTEUR*: _____

[pour les sociétés: timbre et signature(s) autorisée(s)]

*Déclaration du mandataire

Agissant au nom et pour le compte de la personne susmentionnée, le soussigné Nom/Prénom: _____
 déclare avoir été dûment autorisé à demander le remplacement des pièces perdues/volées.

Date: _____ Signature (+ pour garages et sociétés: timbre): _____

Pièces à présenter: voir au verso

PIÈCES À FOURNIR À L'APPUI DE LA DÉCLARATION

PERTE OU VOL D'UN PERMIS DE CONDUIRE OU D'ÉLÈVE CONDUCTEUR

- pièce d'identité officielle, comportant photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées,
- 1 photo couleur récente format passeport, minimum 35 x 45 mm, de face, nu-tête, sauf pour les titulaires d'un permis de conduire au format carte de crédit,
- en cas d'opération par voie postale, preuve du paiement des 50 CHF versés sur notre compte bancaire BCGE IBAN CH14 0078 8000 U330 9020 9 avec mention obligatoire "Duplicata PCC"
- pour le remplacement du permis de conduire bleu ou jaune: formulaire «Demande d'échange du permis de conduire bleu contre un permis de conduire au format carte de crédit» dûment complété.

PERTE OU VOL D'UN PERMIS DE CIRCULATION

- pièce d'identité officielle, comportant photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées, (pour les sociétés: extrait du RC)

PERTE OU VOL DE PLAQUE(S) DE CONTRÔLE

- pièce d'identité officielle, comportant photo et signature, du **titulaire** des pièces perdues/volées, (pour les sociétés: extrait du RC)
- l'éventuelle plaque restante,
- le permis de circulation,
- une attestation d'assurance RC sans indication du numéro de plaque,
- s'il s'agit de plaques interchangeables: – les deux permis de circulation,
 - deux attestations d'assurances RC.

N.B. L'autorité peut en tout temps exiger une pièce d'identité officielle pour vérifier l'identité du **mandataire**.